

Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-5024

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition de 3 parcelles de terrain situées rue Emile Zola et appartenant à la Commune - Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, du parking du centre nautique**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du réaménagement de la rue Emile Zola à Décines Charpieu (trottoirs, zone 30, piste cyclable et dépose minute), la Communauté urbaine a réalisé un parking sur un terrain appartenant à la Commune.

Ce parking de 135 places, situé à proximité du nouveau centre nautique et du collège Maryse Bastié, est affecté à l'usage du public et répond aux critères de classement dans le domaine public de voirie communautaire.

Préalablement au classement, la Communauté urbaine se propose d'acquérir auprès de la commune de Décines Charpieu les trois parcelles cadastrées sous les numéros 45, 46 et 47 de la section CL constituant l'emprise du parking situé 110, cours Emile Zola à Décines Charpieu, pour une superficie de 6 647 mètres carrés.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la commune de Décines Charpieu s'engage à céder le bien, libre de toute location ou occupation, à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition de 3 parcelles de terrain situées rue Emile Zola, constituant le sol du parking du centre nautique et appartenant à la commune de Décines Charpieu.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0831 le 14 février 2005 pour la somme de 387 000 €. Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : exercice 2007 - compte 132 800 - fonction 822.

4° - Le montant à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 700 € pour les frais d'actes notariés.

5° - Prononce le classement, dans le domaine public de voirie communautaire, du parking du centre nautique rue Emile Zola à Décines Charpieu à la date de la signature de l'acte authentique.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,